



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT 18 SAFAR 1436 (11 DECEMBRE 2014)**

\*

I- Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et l'accord international suivants :

**Projets de lois :**

1. **Projet de loi de règlement** pour l'année budgétaire 2012 n° 114-14.
2. **Projet de loi n° 77-14** modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du crédit populaire du Maroc.

**Projet de décret :**

- ☛ **Projet de décret n° 2-14-33** modifiant et complétant le décret n° 2-90-471 du 7 jourmada II 1411 (25 décembre 1990) portant attribution d'un complément de rémunération aux personnels enseignants chercheurs des facultés de médecine et de pharmacie et des facultés de médecine dentaire.

**Accord international :**

- ☛ **Accord** relatif à la reconnaissance réciproque des permis de conduire marocain et saoudien entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, fait à Marrakech le II jourmada II 1435 (13 mars 2014).
  - **Projet de loi n° 107-14** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

- Le secrétaire général du ministère de la communication ;
- Le directeur du budget et du contrôle au ministère de la justice et des libertés ;
- Le directeur de la stratégie, des programmes et de la coordination des transports au ministère de l'équipement, du transport et de la logistique ;
- Le directeur des transports routiers et de la sécurité routière au ministère de l'équipement, du transport et de la logistique.